MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale
de l'Organisation des Etudes,
de l'enseignement de Promotion Sociale
et des Bâtiments scolaires
de la Communauté Française

Enseignement de Promotion Sociale

1040 BRUXELLES, le
Rue de la Science, 43
Tél. : 02/238.86.11

15.X.1992

Monsieur VLAEMINCK Guy,
Administrateur délégué,
C.P.E.O.N.S.

rue des Halles, 13,

1000 BRUXELLES

Votre lettre du	Vos références	Nos références	Annexes.
		JS/5.277.009/Dossier n° 159 U (à rappeler dans toute correspondance)	

OBJET : Dossier pédagogique de régime 1
Unité de formation : Création d'images - niveau 1.
Classement : Enseignement secondaire supérieur de qualification.
Code : 61 20 01 U 22 C1.

ETABLISSEMENT : Ecole industrielle supérieure L. Collard
de la Ville de Mons.

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration,

F. DE LAET

PROMSOC9

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 Bis DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau :

Θ-Communauté-française Θ-Libre---confessionnel
O Provincial et communal Θ---------non-confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : ECOLE INDUSTRIELLE SUPERIEURE DE LA VILLE DE MONS
adresse : Avenue du Tir, 10 7000. MONS

n° de matricule : 5277 009
n° de téléphone : 065/33.59.48

2. Intitulé de l'unité de formation :

.... ."Création d'images niveau 1".....
.....
.....

3. Finalité de l'U.F. : repris en annexe n° .1.. de .... pages

4. Prérequis de l'U.F. : repris en annexe n° .2.. de .... pages

5. Classement de l'U.F. :

O Enseignement secondaire : ~~transition~~ qualification
degré - ~~Inférieur~~
- Supérieur

O Enseignement supérieur de type court :
catégorie : .....

O Enseignement supérieur de type long :
catégorie : .....

6. Recommandations particulières de dédoublement ou de regroupement

repris en annexe n° ..3.. de .... pages

7. Titre délivré à l'issue de l'U.F. :

.....
....Attestation de réussite. "Création d'images niveau 1".....

8. Programme du (des) cours :

repris en annexe ..4. de .... pages

9. Fixation des capacités terminales :

repris en annexe ..5. de .... pages

10. Profil du (des) chargé(s) de cours :

repris en annexe ..6. de .... pages

11. Horaire de l'U.F. :

A. Horaire minimum

1. Dénomination des cours	classement des cours	Nombre total de périodes
Création d'image	C.S	80

2. Part d'autonomie		

3. Conseil des études Admission des élèves Rattrapage Bilan final	
Total des périodes	80

B. Part supplémentaire éventuelle

Total des périodes	

C. Total général des périodes ..80..

12. Date de la proposition : 6/7/92

Signature :
Représentant du pouvoir organisateur subventionné

Administration Communale MONS Hainaut

13. Observations du service d'Inspection (annexe éventuelle)
Pas de critique fondamentale mais le titre délivré (doc. 8bis, pt 7) reprendra l'intitulé de l'U.F.
Date : 28/08/92 Signature :

J. LISON
INSPECTRICE

14. DECISION : ~~ACCORD~~ - ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Motivation de la décision : obs. rencontrées

Date : 11/09/92 Signature :

B. MEUNIER

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

A l'issue de l'unité de formation, l'élève sera capable de composer des images dont la forme soustend la fonction.

ANNEXE 2

PREREQUIS

Les candidats doivent pouvoir montrer des capacités suffisantes au point de vue graphisme et posséder un minimum de goût et de sens artistiques. Ces aptitudes peuvent être jugées par le Conseil des Etudes sur base éventuelle d'un petit travail d'admission.

Par contre, tout candidat possédant un titre de niveau secondaire inférieur dans le domaine artistique serait admis directement dans cette formation.

ANNEXE 3

REGROUPEMENT - DEDOUBLEMENT

Pas de recommandations particulières.

ANNEXE 4

PROGRAMME

La créationd'images passe nécessairement par la connaissance des différents thèmes abordés dans ce programme, c'est-à-dire :

A. Publicité : Slogan, graphisme, message clair et original
Support publicitaire - budget - choix des techniques d'impression.

B. Illustration : Esthétique en fonction du genre, poésie, livre pour enfants, romans,...
Découpage du texte pour une bonne répartition des illustrations.
Choix des temps forts.
Unité de style dans les différentes planches.

C. Art mural : Intégration à l'architecture - Monumentalité
Projets réduits d'oeuvres de grand format (echelle) rendu de la matière;
Impératifs techniques conditionnant l'aspect esthétique. Ex : vitrail, plomb-verre ou beton-verre; tapisserie, passage graphique d'un ton à l'autre; mosaïque, surfaces colorées juxtaposées.

D. Arts décoratifs : Motifs stylisés - rendu de la matière.
Composition en continu : papiers peints, tissus, frises etc. ou dans une forme définie : cercle (assiette), carré (foulard).

E. Projets de décors : Perspective d'un environnement.
Ameublement d'un intérieur
Décor de théâtre (opéra, ballet, tragédie...) suivant un livret.
Architecture - jardin. (respect d'une échelle, rapport des objets entre eux).

F. Planches documentaires : rendu des matières, composition, ensemble + détails.

G. Bande dessinée : Découpage de l'action en séquences, graphisme, coloriage, mise en page de phylactères.

Il est donc utile de les considérer séparément avant d'essayer de les intégrer dans des applications de synthèse.

ANNEXE 5

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

A l'issue de l'unité de formation, l'élève aura assimilé des connaissances telles que :

- la composition,
- l'analyse de tableaux, de publicités, de photos, d'architecture, de B.D.,...

Il pourra se rendre compte, par référence à des oeuvres existantes, des contraintes techniques et esthétiques.
L'évaluation de ses capacités se fera par la recherche d'un avant projet et puis par la mise au point et la réalisation du projet définitif.

ANNEXE 6

PROFIL DU FORMATEUR

Un enseignant